

Jusqu'où le football belge

Touché par le scandale du Footbelgate, le milieu du ballon rond continue à vivre sans se soucier d'un déficit d'image qu'il traîne depuis des décennies. Menacée mille fois d'explosion, la bulle reste mystérieusement intacte. Pourquoi ? Nous avons posé la question à quelques témoins privilégiés du foot belge.

ANALYSE

FRÉDÉRIC LARSIMONT
MATHIEU COLINET

Pourquoi et comment ? Pour quelles raisons le foot échappe-t-il à une grande vague d'assainissement ? Par quel « miracle » ce système d'un autre âge, fait de petits arrangements entre amis, peut-il encore fonctionner sur des bases que l'on peut qualifier parfois de mafieuses ?

L'assainissement promis et mis en place par la Fédération et la Pro League commence pourtant à produire ses premiers effets. Mais la Justice, pour des faits antérieurs à octobre 2018, a eu vite fait de rattraper ceux qui continuaient à exercer en toute impunité.

Ce qui ne manque évidemment pas de hérisser le poil. Et de poser des questions. Nous les avons posées à quelques témoins privilégiés de l'évolution – ou non – des mœurs entre hier et aujourd'hui.



José Riga, entraîneur.
© DOMINIQUE DUCHESNES



M^r Jean-Pierre Deprez, avocat spécialisé dans le droit sportif. © TH. P.



Louis Derwa, arbitre à la Cour belge d'arbitrage pour le sport. © PHOTO NEWS



Peter Vandenbempt, commentateur sportif vedette de la VRT. © VRT

pratiques Pourquoi tout semble-t-il permis ?

De très loin le sport le plus accessible (on a tous des souvenirs de cour de récré), le plus pratiqué (près de 300 millions de personnes de par le monde), le plus *bankable* (4,02 milliards d'euros de droits TV annuels pour les 5 championnats majeurs en Europe) et donc le plus médiatisé (5,2 milliards de téléspectateurs uniques de par le monde pour le dernier Euro), le foot vit H24 en pleine lumière. Mais il a pourtant ses zones d'ombre.

« Comme chaque fois qu'il y a de l'argent à faire en quantité industrielle », analyse José Riga, ex-cadre supérieur d'une grande compagnie d'assurances, arrivé sur le tard dans le métier d'entraîneur (Mons, Standard, Charlton, Blackpool, Metz). « Tout le monde réalise que sur un coup fumant, on peut régler ses problèmes à vie, et parfois même ceux des générations suivantes. La part du gâteau est attrayante et la tentation est d'autant plus grande, quand on manque de principes de vie, de céder à l'attrait de petits extras faciles. C'est l'histoire classique de la première fois et du "pas vu, pas pris" : si vous n'êtes pas tout de suite inquiété, le sentiment d'impunité grandira forcément à chaque récurrence. Avec le sentiment grandissant d'être au-dessus des lois. L'âme humaine est ainsi faite. »

En Belgique, comme ailleurs, le sport roi est-il condamné à vivre sous le joug de certaines pratiques récemment mises en lumière par les enquêteurs du Parquet de Hasselt ? « C'est le principe sur lequel tiennent toutes les organisations criminelles, à commencer par la célèbre Camorra napolitaine », explique Jean-Pierre Deprez, avocat spécialisé dans le droit sportif. « Je te tiens, tu me tiens par la barbichette : le principe se-

lon lequel personne n'a intérêt à tomber fait tenir tout le système. Le foot n'échappe pas à cette règle. Avec, concernant la Belgique, l'attrait particulier d'être un carrefour où l'on rentre et où on sort facilement depuis toute l'Europe. Avec une compétition calibrée pour mettre des joueurs en évidence avant la revente ultérieure dans des pays du top. »

« Pour qu'il y ait des corrupteurs, il faut des corrompus ! »

Un championnat qui bénéficie d'un label à l'exportation et que gonfle encore l'énorme cote des Diables rouges sur les plus grands marchés européens. « Un jeune joueur formé en Belgique peut espérer voir sa valeur marchande multipliée de 5 à 10 fois », analyse Roland Louf, ancien directeur sportif de La Louvière et ex-directeur général de Mouscron. « Ces vingt dernières années, les connaisseurs de foot au sein des directions de clubs se sont effacés au profit d'investisseurs qui pensent avoir flairé le bon filon. De purs financiers qui ont vite compris certaines règles du jeu proposées par les agents. On a pointé ces derniers du doigt, mais les vrais coupables des dérives révélées par la justice sont les présidents et les directeurs de club, qui ont cautionné ce système de rétrocommissions et de factures pour des services fictifs. On oublie trop souvent que pour qu'il y ait des corrupteurs, il faut des corrompus ! »

Entamées il y a un peu plus de trois ans, les enquêtes sur les différents volets du Footbelgate (fraude fiscale, match fixing, etc.) ont suscité des réactions de la part de l'Union belge et de la Pro League. Les deux instances faitières ont mis en place toute une série de mé-

canismes qui exigent un peu de temps avant de produire des effets visibles. Louis Derwa, arbitre à la Cour belge d'arbitrage pour le sport, a une opinion tranchée sur le sujet : « Je vais peut-être ramer à contre-courant, mais il y a tout de même eu des premières réponses sérieuses aux affaires, comme la création du *clearing department*, l'abolition du double mandat et d'autres points d'un règlement fédéral modifié en fonction des révélations de l'affaire. En plus, et on en parle très peu, la loi blanchiment est désormais applicable au secteur du sport, et donc au foot. Avec les conditions de licence, l'état va se resserrer autour de ceux qui auraient encore la tentation de tricher. Le séisme des noms divulgués ne doit pas non plus tout faire voir en noir absolu. Il y a des avancées, et c'est un fait significatif par rapport à la tentation du "Tous pourris !" »

Tous pourris ? Non, sans doute pas. Mais tout de même, les faits que semble couvrir le Footbelgate et ceux liés aux précédentes affaires ayant frappé le football belge donnent à penser que les responsabilités sont loin d'être isolées. C'est l'avis de Bertrand Fincœur, maître d'enseignement et de recherche à l'Institut des sciences du sport de l'Université de Lausanne : « Par rapport à la répétition d'affaires, on a envie de conclure qu'il y a quelque chose de presque culturel, de systémique dans ses dérives, qu'on est face à une responsabilité globale. Ce qui va à l'encontre d'une ligne de défense souvent adoptée dans le monde du sport et qui consiste à dire précisément que les difficultés sont le fait de quelques pommes pourries seulement. Mais non, ce n'est pas ce que suggère l'enquête qui s'est achevée. »

autorégulation Comment le foot belge échappe-t-il aux multiples remises en ques

Un ancien arbitre international est toujours un spectateur attentif de la manière dont se meut le milieu. Et donc de ses indécorables pratiques. « Il faut une révolution par le biais d'un procès et de peines exemplaires », dit ce membre néerlandophone du CA de la Pro League qui préfère conserver l'anonymat pour des raisons de cohabitation. « L'autorégulation, on a vu ce que ça donnait après l'affaire Yé en 2005. Ces gens sont tellement puissants qu'ils dominent de la tête et des épaules un système bien trop faible pour les contrer. Via leur argent ou leurs avocats quand on vient mettre le nez dans leurs affaires ou dans les intérêts de leurs clubs. »

Sans compter que dans leurs modes de fonctionnement, la Fédération et la Pro League prêtaient trop souvent le flanc à des conflits d'intérêts, poursuit-il : « Peter Croonen a démissionné de la présidence parce qu'il était constamment tiraillé entre son désir de faire avancer le football belge et les direc-

tives venues de son propre club. Mehdi Bayat a géré une fédération, un club et entendait intégrer le comité exécutif de l'UEFA. Mais où va-t-on ? Si rien n'a bougé avant ces derniers mois et si les avancées ne se font que centimètre par centimètre, c'est uniquement parce que ceux qui participent à la direction de notre football sont juges et parties. Seule une ligue avec des membres indépendants pourra déclencher la lame de fond nécessaire aux changements. »

Argent sale, violence, racisme et homophobie sont les quatre doléances qui reviennent le plus souvent lorsque l'on s'immerge dans le quotidien d'un club de foot. Et, pour les trois derniers griefs, l'effet de masse, au cœur de la foule qui peuple les enceintes sportives, cristallise l'ensemble des réflexes d'un autre âge. « Au contraire de tous les autres secteurs d'activité économique, le football est le seul à devoir gérer tous les maux de la société dans l'univers clos d'un stade », s'exclame Louis Derwa, par ailleurs ancien direc-

teur général de l'AFC Tubize lors de son court passage en D1. On se souvient d'ailleurs de lui venant tenir tête avec un courage inouï à une tribune entière de supporters de Genk assimilant la Wallonie à ce qu'il reste d'un passage aux sanitaires. « Au risque d'en décevoir plus d'un, je ne pense pas que tous les fléaux précités seront éradiqués du jour au lendemain par la grâce de la parution d'une loi au *Moniteur* », continue-t-il. « Ces abus multiples ne sont pas propres au monde du foot : ils existent dans tous les milieux et dans tous les pans de la société. »

« Le monde du football a créé son propre ordre juridique »

« C'est à la fois une question d'éducation et de sévérité des sanctions », embraie Peter Vandenbempt, commentateur vedette de la VRT et redoutable chroniqueur de l'émission *Extra Time*, l'équivalent (plus concentré) de *La Tribune*, les lundis soir. « Il s'agira d'un travail de longue haleine, car j'ai du

mal à penser que certaines générations pourront changer leur comportement avec de simples campagnes de sensibilisation. Ce qui vaut pour l'évasion fiscale, soit dit en passant. Des comportements millénaires ne se gomment que par l'éducation : et ça commence au berceau, ou presque. Il faudra donc du temps. Le foot ne pourra gérer ses dérives que si l'on considère que sa responsabilité s'arrête là où commence l'éducation. »

« Il me semble que le monde du sport vit souvent sur l'impression profonde d'être en dehors du système légal et de pouvoir gérer en famille les difficultés, les dérives auxquelles il est confronté, en créant par exemple des instances disciplinaires propres », affirme Bertrand Fincœur. « Et je dis cela en étant moi-même arbitre à la Cour belge d'arbitrage pour le sport. Mais le sport n'est pas et ne peut pas être un domaine de non-droit, un domaine à part. Quand l'avocat Luc Misson est allé devant la Cour de justice des Com-